

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

N°2024/17

SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2024

Date de la convocation :
05/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mercredi dix juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.

Absents ayant donné pouvoirs :M. DAUSTER à M. DESPLANQUE,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

ANDÉ

Secrétaire(s) de séance : Mme LEPAGE**Objet de la délibération :** **SIEGE : TRAVAUX 2024.****Exposé des motifs**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: 5 403.00 €
- ✓ en section de fonctionnement: 0.00 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA